

REPUBLIQUE TUNISIENNE

PREMIER MINISTERE

Tunis, le 13 Décembre 1974

N° 61 PM/SGG/IGSA

*Le Premier Ministre*  
à  
*Messieurs les Ministres*  
*et Secrétaires d'Etat*

OBJET : Immatriculation en D.T. des véhicules de service.  
REFERENCE : Mes circulaires n° 1 du 10 janvier 1966 et n° 52 du 12 novembre 1974.

J'ai l'honneur de vous signaler que les responsables du parc automobile des administrations ont tendance à garder aux véhicules de service, l'immatriculation TU réservée à un grand nombre de véhicules personnel, et de fonction et ce. nonobstant les prescriptions des mes circulaires de référence.

Or cette pratique, outre qu'elle constitue une entorse aux règles impératives d'une gestion rationnelle des services publics, entrave l'exercice d'un contrôle efficace de la bonne utilisation des véhicules de service.

Pour remédier à cette situation, je vous serais obligé d'inviter les services concernés à procéder, dans l'immédiat et au plus tard le 1er janvier 1975, à l'immatriculation en D.T. de tous les véhicules de service de l'administration (voitures de tourisme, camions, tracteurs etc...) et de sanctionner sévèrement tout contrevenant à ces prescriptions et aux directives édictées par mes circulaires citées en référence.

*Le Premier Ministre*  
Signé : Hédi NOUIRA

*Pour Ampliation :*  
*Pr. le Secrétaire Général*  
*du Gouvernement*  
*Le Chef du Cabinet*  
Signé : Tahar ZAOUALI